



Accident sans constat - photos - tiers de mauvaise foi

Par **junkies4**, le 10/12/2010 à 15:43

Bonjour,

J'écris dans l'espoir d'être éclairé...

Il y a maintenant 6 mois, je me suis fait emboutir l'arrière alors que je cédaï la priorité à un rond point. La personne me dit qu'elle n'a pas le temps, qu'elle est indépendante et qu'elle préféreraï payer les dégâts occasionné à mon véhicule au garagiste.

Je prend donc ses coordonnées, son numéro de plaque et je passe chez cette personne le lendemain après avoir été au garage demander un devis qui s'élève a 600 €

Après plusieurs appels, je me rend compte que cette personne n'a pas l'intention de faire quoique ce soit et lorsque je retourne chez elle, elle n'est pas là mais son véhicule est garé devant la maison alors je me permet de prendre quelques cliché des dégâts sur son véhicule. Après plusieurs appels infructueux, je me rend chez elle pour constater qu'elle a déménagé.

Je décide donc de remplir ma partie du constat et de laisser l'assurance faire le nécessaire. Aujourd'hui, l'assurance ma dit que la tiers conteste les faits et qu'un expert conseil à été désigné pour essayer de prouver que l'accident à bien eu lieu ?

Je suis révolté contre ces personnes de mauvaise foi qui ne reconnaisse pas leurs torts et qui n'ont aucun scrupule à foutre les gens dans la merde avec un trou de 600 € dans leurs budget.

Je me pose donc la question de savoir à quoi dois-je m'attendre ?

N'y a t il aucun recours, n'y a t -il pas de justice ?

Merci pour vos réponse.

Par **gege59**, le **10/12/2010** à **21:04**

Bonsoir.

Même si le tiers responsable souhaite un arrangement amiable, il FAUT rédiger un constat !! Que vous ne donnez pas, biensur, à votre assureur, dans l'immédiat (vous avez 5 jours pour le lui adresser si l'arrangement amiable "échoue"). Si arrangement amiable il y a, vous arrachez chacun votre partie de constat et pas de déclaration à l'assureur.

Dans votre cas, il va être difficile d'obtenir une quelconque reconnaissance des faits par le tiers responsable, manifestement de mauvaise foi...

Toutefois, votre assureur propose une expertise : pourquoi pas ?

Demandez alors à ce que votre assurance demande à l'expert de préciser dans son rapport s'il a pu constater quel était le véhicule "en mouvement" (celui du tiers qui vous a percuté à l'arrière) et quel était le véhicule à l'arrêt (le votre).

En l'occurrence, si l'expert précise que votre véhicule était bien à l'arrêt au moment du choc (il peut peut-être le voir, j'ai déjà eu un cas comme celui-là), alors la partie adverse (le tiers et son assureur) ne pourra contester.

Bon courage.

Par **junkies4**, le **10/12/2010** à **21:22**

Merci beaucoup pour cette réponse!

Cela ne m'arrivera plus, le manque d'expérience et la naïveté m'a conduit à ne pas faire ce constat très utile...

Je vais donc suivre votre conseil et demander à ce que ce détail soit notifié dans le rapport.

Cependant, l'assureur m'a préciser que le tiers "contestait" l'accident. Je suppose qu'il s'il conteste, cela veut dire qu'il reconnaît qu'il y a bien eu accident...

Si dans le pire des cas, l'assureur n'aura pas utiliser le bon mot mais que le tiers "niait" et "réfutait" donc l'accident, est-ce que les photos de son véhicule accidenté et les informations dont je dispose peuvent prouver que nous étions tous les deux bien impliqué dans cet accident ?

Merci

Par **chaber**, le **11/12/2010** à **09:33**

Bonjour,

Est-ce que cette personne vous avait laissé ses coordonnées? nom adresse

Il faudra en outre prouver que les dommages du véhicule incriminé sont bien dus à l'accident; avez vous des photos datées numériquement?

Les avez-vous transmises à votre expert qui pourrait peut-être établir une concordance entre vos dommages et ceux de la voiture adverse.?

Par **junkies4**, le 11/12/2010 à 09:48

Bonjour chaber,

Cette personne s'est arrêtée, nous sommes sorti du véhicule, je lui ai dit que nous allions donc faire un constat et lui m'a répondu qu'il était indépendant et qu'il préfèrerai que je lui apporte le devis de réparation car il voulait récupérer la TVA. Croyant bien faire, j'ai accepté... Il m'a montré sa carte d'identité et m'a dicté son adresse et j'ai noté tout ses coordonnées sur un papier.

Lorsque je me suis rendu chez lui peu de temps après et qu'il n'étais pas là, son véhicule était garé devant et j'ai pris des clichés et ceux ci sont bien daté de ce jour là.

J'ai bien sûr aussi transmis les photos prises...

Sur les photos, on y voit bien différentes traces sur le pare choc mais il n'y à pas eu de dépôt de peinture, c'est un pare choc apparemment assez rigide d'une voiture utilitaire Ford.

Merci

Par **chaber**, le 11/12/2010 à 10:02

[citation] car il voulait récupérer la TVA.[/citation] ça me laisse sceptique

Est-ce bien [fluo]à votre expert[/fluo] que vous avez transmis vos photps?

Par **junkies4**, le 11/12/2010 à 10:16

J'ai transmis ces photos à mon courtier d'assurance.

Ensuite un expert est venu voir les dégâts de mon véhicule afin de chiffré le montant de réparations... 6 mois passe sans que le tiers ne contact son assurance...

Aujourd'hui, le gestionnaire du dossier me dit donc que le tiers conteste l'accident et que mon

assurance a mandater un expert conseil d'essayer de faire concorder les dégâts aux véhicules avec les circonstance de l'accident.

Par **Audegond**, le **06/12/2018** à **19:42**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Suite à un accident

La personne me demande de faire une lettre de contestation car aucune déclaration d'accident n a été faite

Par **morobar**, le **07/12/2018** à **08:26**

Bonjour à vous aussi et merci d'avance pour prendre le temps de me lire.

Qui demande quoi, à qui (qui êtes-vous dans cet accident) et pour envoyer à qui ?